

**REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE
DEPARTEMENT DU CANTAL – ARRONDISSEMENT D'AURILLAC
CANTON DE MONTSALVY – COMMUNE DE MONTSALVY**

**ARRETE INTERDISANT LA CIRCULATION DES VEHICULES
CHEMIN D'EXPLOITATION CITE DU STADE**

N° 7 - 2018
Du 05/03/2018

Le Maire de la Commune de MONTSALVY - Cantal,

Vu les articles 96, 97 et 98 de la Loi du 5 août 1984,

Vu la demande formulée par l'Entreprise EARL MALVEZIN Didier en vue de la coupe des arbres le long du chemin d'exploitation menant à la Cité du Stade,

Considérant la nécessité de prendre toutes mesures efficaces pour maintenir le bon ordre et prévenir tout accident,

ARRETE

Article 1 :

La circulation de tous véhicules est interdite le long du chemin d'exploitation menant à la Cité du Stade, sauf aux riverains, à partir de mardi 6 mars 2018 jusqu'à la fin des travaux.

Article 2 :

La signalisation réglementaire sera mise en place pour permettre l'application du présent arrêté.

Article 3 :

Le présent arrêté sera applicable dès la mise en place de la signalisation.

Article 4 :

Monsieur le Maire de la Commune de Montsalvy, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Montsalvy sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montsalvy, le 05/03/2018
Le Maire,

